



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 février 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 - Marché n°2025-014DTIST – Fournitures et poses de clôtures et portails du stade Armand Cesari

L'an Deux Mille vingt-six, le 2 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 - Marché n°2025-014DTIST – Fournitures et poses de clôtures et portails du stade Armand Cesari

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°2025-014DTIST, notifié le 23/06/2025 à l'entreprise SAS URBA 20, sise 20240 Ghisonaccia, (SIRET : 378 784 532 00046), pour un montant initial de 99 230.60 € HT ;

Considérant qu'après le démarrage des travaux, le présent marché doit être modifié par un avenant afin de prendre en compte les travaux supplémentaires, conformément aux articles 14 à 16 du CCAG travaux, L2194-1 6°), R2194-8 et R2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 14 419.40 € HT, correspondant à une augmentation de 14.53 % par rapport au montant du marché initial :

- La fourniture et pose de clôture grillagée y compris massifs de fondation - Tribune Est : 5 198.40 €
- La fourniture et pose d'un portail battant 2 vantaux - Tribune Est : 4 397 €
- La fourniture et pose de clôture grillagée y compris massifs de fondation - Tribune Ouest : 4 824 €

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

L'avenant n°1, ci-annexé, au marché n°2025-014DTIST relatif à la fourniture et pose de clôtures et portails du stade Armand Cesari ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°1 au marché n°2025-014DTIST entraîne une plus-value totale de 14 419.40 € HT correspondant à une augmentation de 14.53 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 113 650 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3029 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO